



l'immobilier par

## HONORAIRES DE TRANSACTION

(Applicable à partir du 26 avril 2022)

**A la charge Vendeur (sauf spécification contraire exceptionnelle)**

Tarif TTC – TVA au taux de 20 %

*Les Honoraires de transaction minimum sont de 2.500 euros TTC.*

*Au-delà de cette tranche, le barème suivant s'applique :*

PRIX DE VENTE	Honoraires maximum (Tranches non cumulatives pouvant être arrondis au millier près)
De 20.001 € à 100.000 €	8 % TTC
De 100.001 € à 200.000 €	7,5 % TTC
De 200.001 € à 300.000 €	6,5 % TTC
De 300.001 € à 450.000 €	5,5 % TTC
Au-delà de 450.001 €	5 % TTC

**Urbanisme/Division :** Honoraires de base (tableau ci-dessus) + 10.000 € TTC par lot créé, incluant Conseil et coordination.

## HONORAIRES DE LOCATION

(Applicable à partir du 26 avril 2022)

**Location Habitation :** - Visites/Constitution du dossier/Rédaction du contrat de bail : 10€/m<sup>2</sup> (selon décret n° 2012-392 du 10/05/2013)

- Etat des lieux : 3€/m<sup>2</sup>

**Location Commerciale / Professionnelle :** A la charge du locataire exclusivement : 30 % du loyer hors taxe Annuel + TVA  
(Forfait minimum de 2500 € TTC)

SARL CITYMMO au capital de 7500 € domiciliée 54, avenue Marcel Perrin 95540 Méry-sur-Oise – Immatriculée au RCS Pontoise n°478949803 - N° Intracommunautaire : FR 61 478 949 803

Carte professionnelle N° CPI 95012016 000 012630 - Assurance GAN n° 309373162003 – Code APE : 6831Z

Ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération

*Commerçant juridiquement indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier*